

ALLOCUTION DE SON EXCELLENCE MONSIEUR HIROSHI AZUMA,
AMBASSADEUR DU JAPON
A L'OCCASION DE LA CEREMONIE DE LA SIGNATURE DE L'ECHANGE DE NOTES
RELATIF A L'AIDE ALIMENTAIRE JAPONAISE EN FAVEUR DE LA MAURITANIE

Nouakchott, le 3 décembre 2012

Monsieur le Ministre des Affaires Economiques et du Développement,
Monsieur le Commissaire à la Sécurité alimentaire,
Mesdames et Messieurs,

J'ai le grand plaisir de procéder, aujourd'hui, avec Votre Excellence à la signature de l'Echange de Notes relatif à l'Aide Alimentaire 2012. C'est un témoignage du dynamisme des relations entre nos deux pays.

L'accord d'aujourd'hui porte sur l'Aide Alimentaire d'un montant de 490 millions de yens, soit environ 1 milliard 773 millions d'ouguiyas, l'un des domaines les plus anciens et les plus privilégiés de la coopération mauritano-japonaise. Je me réjouis de rappeler que c'est la quatrième signature de l'aide alimentaire avec Votre Excellence, depuis mon entrée en fonction en tant que premier Ambassadeur du Japon en Mauritanie. Cela démontre la continuité du soutien du Gouvernement japonais et sa conviction que ces aides répondent aux besoins cruciaux de la population de la Mauritanie.

D'après la conviction que l'Etat ne peut assurer le développement socio-économique que s'il satisfait les besoins fondamentaux des populations, le Japon considère la sécurité alimentaire comme une des priorités de la coopération japonaise et œuvre étroitement avec les autorités mauritaniennes en réalisant de nombreux projets en la matière.

Je tiens à saluer la volonté et les efforts de Son Excellence Monsieur Mohamed Ould ABDEL AZIZ et le Gouvernement mauritanien en faveur de la lutte contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté auxquelles sont confrontés les pays sahéliens. Le « programme EMEL 2012 » est un exemple clair qui démontre ces efforts.

Avec cette appréciation, le Japon, soucieux d'apporter sa contribution la plus pertinente en répondant le mieux qu'il peut aux engagements du Gouvernement de Mauritanie, a décidé d'octroyer l'Aide Alimentaire cette année.

Monsieur le Ministre,

Alors, je me réjouis également de souligner que 7.650 tonnes de riz, fourni au titre de l'aide alimentaire 2011 sont arrivés au début octobre au port de Nouakchott. Il faut souligner que la vente du riz génèrera les fonds de contrepartie qui, gérés de manière adéquate, permettront de financer plusieurs projets pour

le développement social et économique au profit des populations mauritaniennes. Jusqu'à présent, le Gouvernement de Mauritanie a réalisé, avec les fonds de contrepartie, de nombreux projets tel que le « projet d'opération de distribution gratuite de vivres » au service des populations les plus vulnérables. A cet égard, nous souhaitons vivement que cette aide alimentaire reste à la satisfaction du peuple mauritanien.

Je ne saurais clore mes propos sans vous adresser mes sincères remerciements, Excellence, pour votre disponibilité. Je souhaite que cet accord apporte une nouvelle contribution au renforcement des relations d'amitié et de solidarité entre nos deux peuples.

Je vous remercie.